

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **6 (1861)**

Heft 23

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

» de l'art, placer ce masque ardent, mystérieux, *effrayé* et terrible du cheval, » *quand il s'associe en tremblant à toutes les puissances des combats.* »

» Entre M. de Buffon et M. le capitaine de Molènes, nous préférons nous en rapporter à ce dernier, officier de cavalerie qui a vu le cheval de guerre à la guerre, plutôt qu'au célèbre naturaliste, qui a probablement décrit le cheval dans son élégant cabinet, sans prendre la peine d'aller l'étudier même à l'écurie, de peur de salir ses manchettes de dentelles.

Nous dirons donc maintenant au fantassin : *redoutez les chevaux, — ne craignez pas le cheval :*

» Redoutez *des chevaux* lancés en masse, car ils enfonceront le plus souvent un bataillon carré, qui n'a plus de cartouches, malgré ses baïonnettes et la valeur des soldats. — Mais ne craignez pas *un cheval* qui viendra à vous *isolément* ; — il y a cent à parier contre un que vous le ferez fuir rien qu'en agitant votre mouchoir devant lui. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a fixé les écoles militaires fédérales pour 1862. Les bases de l'arrêté rendu sont à peu près les mêmes que celles des années précédentes. Il y a cependant quelques innovations à signaler, par exemple un cours pour les officiers supérieurs de l'état-major.

Il y aura deux écoles d'officiers nouvellement nommés et aspirants : l'une à St-Gall, l'autre à Soleure. Il y aura, en outre, quelques cours spéciaux, qui n'ont pas eu lieu jusqu'à présent, savoir : un cours de balistique, un cours pour les officiers subalternes de l'artillerie, un cours pour le service du train, et un cours pour les instructeurs de la cavalerie. Les compagnies de cavalerie de réserve seront convoquées pour le dernier jour d'exercice des compagnies du contingent de leur canton respectif. Nous donnerons prochainement le tableau complet.

Vaud. — La réunion annuelle de la Société des officiers d'état-major et des armes spéciales a eu lieu samedi dernier, à Lausanne, conformément au programme publié. D'intéressants travaux y ont été présentés, que nous ferons connaître par le procès-verbal même de la séance.

Le lendemain, la fête de Ste-Barbe a été célébrée par les artilleurs de Lausanne et du canton, au nombre d'environ 400. Un joyeux entrain et un excellent esprit militaire ont embelli cette charmante journée.

Dans sa séance du 4 décembre 1861, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Paçhe*, Jean-Frédéric, à Ferlens, lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 1^{er} arrondissement, — et *Oguey*, David, à Orbe, lieutenant de mousquetaires n° 5 d'élite du 5^e arrondissement.